

Melle, le 13 janvier 2023

Direction des assemblées et juridique
Emeline TERRASSON
emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr

Objet : Convocation du conseil communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou

Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil communautaire prévue le :

Pièces jointes :

- Formulaire de pouvoir
- Projets de délibérations
- Annexes

jeudi 19 janvier 2023 à 18 h 30

Salle des fêtes à Lezay

Ordre du jour

Affaires générales

1. Conseil communautaire du 15 décembre 2022 - Approbation du procès-verbal (annexes)

Finances

2. Attributions de compensation provisoires 2023

Ressources humaines et communication interne

3. Modification du tableau des emplois permanents
4. Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission

Attractivité économique et touristique

5. Convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 2 (annexe)

Aménagement

6. Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) - Diagnostic territorial, pré-diagnostic foncier et état initial de l'environnement
7. Plan local d'urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais - Prescription des modalités de concertation de la modification simplifiée n°4
8. Plan local d'urbanisme (PLU) de Fressines - Bilan de la concertation et arrêt

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

de la révision alléguée n° 1 (annexes)

Climat - Air - Energie

9. Déclaration d'intention plan climat air énergie territorial (annexe)

Projet de territoire et ingénierie territoriale

10. Signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire (annexe)

11. Plan d'actions du projet de territoire (annexe)

Questions diverses

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)

Agenda des réunions

Conformément aux dispositions figurant à l'article 5 du règlement intérieur de la communauté de communes Mellois en Poitou, adopté par le conseil communautaire du 22 octobre 2020 et amendé par le conseil communautaire du 25 février 2021, je vous invite à adresser vos questions à l'adresse suivante assemblees@melloisenpoitou.fr pour le 17 janvier 2023 avant 17 h 00.

Je vous prie d'agréer, Madame la conseillère communautaire, Monsieur le conseiller communautaire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Fabrice MICHELET

